



Tutelle et curatelle : comment y mettre fin ?

Conseils pratiques publié le 12/12/2024, vu 11191 fois, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article sur la plateforme « Trouver Votre Avocat » expliquant comment mettre fin à une mesure de protection (tutelle, curatelle, etc.).

Dans cet article publié sur la plateforme « Trouver Votre Avocat », [Me Yann-Mickaël Serezo](#) explique comment demander au juge des tutelles de mettre fin à une mesure de protection judiciaire (tutelle, curatelle, etc.).

D'abord, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) explique qu'il faut envoyer une "requête aux fins de mainlevée", c'est-à-dire un courrier dans lequel la demande est exposée.

Ensuite, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) présente les pièces justificatives qu'il peut être intéressant de fournir au juge des tutelles : pièces médicales, relevés bancaires, contrat de travail, témoignages, etc.

Enfin, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) précise la suite de la procédure : l'instruction par le juge des tutelles, la convocation à une audition afin d'entendre le majeur protégé, son curateur ou tuteur et éventuellement certains proches, le jugement.

L'article peut être consulté sur la plateforme Trouver Votre Avocat [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris
www.serezo-avocat.fr
4 Rue Piccini – 75116 Paris
Mail : ym@serezo-avocat.fr
Tél : 06 51 37 51 72